

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD208

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 69

À l'alinéa 17, après la référence : " L. 123-2 ", insérer les mots :

" du présent code ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.